

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS
A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LES FONCTIONNAIRES De la République

Sous ce titre, notre confrère le *Courrier de Mamers* publie un article que nous devons d'autant plus de mettre sous les yeux de nos lecteurs qu'il n'est, hélas ! mystère pour personne que notre département du Lot a le triste privilège de posséder bon nombre de ces fonctionnaires réactionnaires à qui sont dévolues ces lignes qu'ils feront bien de méditer et surtout de mettre en pratique :

Il est une chose dont s'étonnent, non seulement les républicains, mais encore les adversaires des institutions républicaines, c'est la tolérance excessive dont use la République à l'égard de ceux de ses fonctionnaires qui la trahissent et la déconsidèrent.

Beaucoup de républicains, il est vrai, se disent, avec un semblant de raison, que la République, par sa patience et sa longanimité, fournit une preuve indéniable de sa confiance en l'avenir, de sa force, et de la solidité de ses assises ! — combien d'autres aussi prennent cette tolérance pour de la faiblesse et de la négligence.

Savez-vous ce qu'en pensent nos adversaires ? Il se disent : « Sont-ils assez naïfs, ces républicains ? C'est nous qui aurions tout fait, si nous étions au pouvoir, d'organiser des coupes réglées dans toutes les administrations suspectes ! Qu'on nous laisse garder l'assiette au beurre, et vous nous en direz des nouvelles ».

Quant aux fonctionnaires anti-républicains eux-mêmes, ils en arrivent à croire qu'ils sont indispensables ; que la République les tolère parce qu'elle a besoin d'eux ; qu'ils peuvent tout faire, et qu'il leur sera tout pardonné ! Et leur audace s'accroît en raison de l'impunité !...

Laissons à tous les ministres qui se sont succédés la responsabilité posthume et platonique de leur funeste imprévoyance et de leur trop long aveuglement.

Admettons même que la République a pu faire quelques conquêtes, opérer quelques conversions en restant aussi bonne personne ! Ne faut-il pas, en effet, se placer à ce point de vue pour s'expliquer, sans trop de colère, tant d'années d'indulgence et d'incertitude !!!

Reste à savoir si ces rares conquêtes et ces conversions problématiques arrivent à compenser le mal accompli par le travail souterrain de traîtres auxquels elle a confié les clefs de la place, et dont elle-même soldait les mauvais services ? Nous ne le croyons pas !

Mais, en tout état de choses, si nous sommes conciliants jusqu'à l'oubli des anciennes erreurs, jusqu'à l'amnistie des fautes passées, encore serait-il à désirer que, désormais, ces serviteurs indécents ne fussent plus encouragés par des faveurs spéciales, appelés à profiter d'avancements scandaleux !

Bref, admettons qu'on a cru bien faire : passons l'éponge et trêve de récriminations ! Mais combien je voudrais trouver des accents inspirés, capables d'aller porter au fond des consciences égarées un trouble salutaire ! Puisse la lecture de ces lignes faire

entrer chez les fonctionnaires anti-républicains, un certain sentiment de honte.

« Vous vous feriez scrupule leur dirai-je, de détourner quoi que ce soit à des particuliers ? Vous ne voudriez pas faire tort d'un centime à vos fournisseurs, à vos domestiques ! mais vous vous croyez tenus à moins de scrupule vis-à-vis de la République ! Vous êtes payés par elle, et vous la trompez ! Vous la volez comme dans un bois ! Pourquoi donc abusez-vous plus longtemps de sa confiance ? Soyez républicains, ou laissez la place aux autres ! Soumettez-vous, ou bien démettez-vous ! »

Du reste, beaucoup de ces malheureux sont inconscients. Ils ne se rendent pas compte de l'énormité de leur attitude !

Il est bon de dire aussi que cette race tend à s'éteindre comme celle des Peaux-Rouges de l'Amérique, et que les échantillons en deviennent de plus en plus rares. Des restes de la tribu campent bien encore dans certains bureaux d'administration que je ne veux pas nommer, mais on ne les rencontre plus guère qu'isolément. Dès maintenant, on se montre du doigt le fonctionnaire anti-républicain ! On se le montre avec une curiosité mêlée d'un peu de dégoût.

J'en voyais un l'autre jour fourvoyé dans un banquet républicain : que diable venait-il faire en cette galère ? Impossible de voir ce qui se passait derrière ses yeux voilés à dessein, comme des fenêtres d'hôpital ou d'orphelinat ! Si j'en puis juger par son attitude, ce devait être bien lugubre ! Les accords de la *Marseillaise* semblaient avoir le don de l'attrister ! S'il applaudissait à des discours républicains, il applaudissait comme à regret, distraitemment et machinalement, comme un chien savant auquel ce petit tour peut valoir un morceau de sucre ! Pauvre homme, il aurait fini par suffoquer, les bouchées ne passaient plus, vous auriez dit d'une poule avalant une éponge !

Quelle dignité voulez-vous que ces gens apportent dans l'exercice de leurs fonctions ? Quelle confiance et quel respect voulez-vous qu'ils inspirent ? Ils avilissent ces fonctions par un manque de sincérité constante. Ils avilissent leur caractère par le désaccord qui ne cesse de régner entre leurs opinions personnelles et leurs devoirs publics.

Qu'ils se soumettent ou bien qu'ils se démettent.

Paul LELOUP.

Déclaration du Gouvernement

Messieurs,

L'union entre les républicains et entre les républicains seulement pour gouverner la République et la diriger dans les voies de la démocratie, tel est le sens du vote émis par la majorité dont nous sortons. C'est ce vote que nous voudrions mettre en action, sûrs de répondre par là au sentiment du pays tel qu'il s'est dégagé des élections générales. Nous n'avons point d'autre ambition, mais nous en avons la ferme dessein.

Limitant volontairement notre effort, nous voudrions voir le Parlement s'attacher à deux réformes principales :

La première est la réforme fiscale. Le gouvernement vous demandera, par un pro-

jet de loi spécial, de supprimer la contribution personnelle mobilière et l'impôt des portes et fenêtres, et de les remplacer par un impôt sur le revenu qui, fondé sur les signes extérieurs de la fortune, sans vexation ni inquisition d'aucune sorte, sera dégressif, de manière à assurer à la masse des petits contribuables de larges dégrèvements, allant même jusqu'à une exemption totale à la base.

Notre seconde proposition s'inspirera de cette solidarité sociale sans laquelle il ne peut y avoir de gouvernement véritablement démocratique. Nous vous demandons de résoudre, en profitant des travaux préparés dans la précédente législature, la question des retraites pour les travailleurs des villes et des campagnes.

Indépendamment de ces deux œuvres maîtresses, nous poursuivons le vote définitif des deux lois sur le régime fiscal des successions et sur la réforme des boissons, lois examinées déjà par les deux Chambres.

Nous vous demandons également la prompte création des chambres d'agriculture que la fin de la législature a empêché la Chambre de voter.

Le gouvernement appliquera loyalement le système économique établi par les Chambres, dans l'intérêt de l'industrie et de l'agriculture. Il vous demandera de n'y apporter de modification qu'avec la prudence qui s'impose, en vue d'une stabilité indispensable à nos industriels, comme à nos commerçants.

Il étudiera les moyens de réfréner les excès de la spéculation, si nuisible à notre production industrielle et agricole et au commerce lui-même.

Continuant la tradition de vos devanciers vous voudrez porter au plus haut point de perfection, les instruments de la défense du pays ; il ne ménage pas les sacrifices lorsqu'il sent que tout l'argent donné aux administrations de la guerre et de la marine, augmentent réellement la puissance de la flotte et de l'armée, ces deux chères incarnations de la patrie.

Nous vous prions de résoudre le plus promptement possible la question de l'armée territoriale. La défense de notre vaste empire d'outre-mer doit être assurée. La conquête que nous en avons faite ne doit pas être pour la France une gloire stérile. Il faut appeler dans ce domaine nouveau les énergies qui ne trouvent pas leur emploi dans la métropole et favoriser cette émigration d'intelligences et de capitaux qui permettra l'exploitation des ressources presque intactes dont nos colonies abondent.

Fidèle à une alliance populaire et déjà consacrée par le temps, notre politique extérieure demeurera pénétrée du sentiment national qui a inspiré ce grand acte.

Fort de l'appui des représentants du pays auxquels les renseignements ne seront pas ménagés, elle défendra avec une égale vigilance le patrimoine moral et les intérêts matériels de la France.

Nous préparerons ainsi le pays au grand rendez-vous pacifique de l'Exposition universelle.

Passionnément dévoués au régime de libre discussion, nous professons pour toutes les opinions un égal respect ; nous leurs devons une égale liberté, une égale justice. Nous proclamons l'utilité, la fécondité, le bienfait des oppositions. Seulement nous pensons qu'il sera de notre devoir de n'accorder aucune part d'influence dans le gouvernement de la République aux adversaires du régime voulu par la nation et à ceux qui ne l'acceptent que pour en mieux combattre les lois essentielles.

Nous sommes de même résolus à défendre énergiquement contre toute tentative d'empiètement, l'indépendance de la société laïque et la suprématie du pouvoir civil. Nous tiendrons la main à ce que toutes les administrations, et au centre et dans les départements, se conforment rigoureusement à ces principes.

Inspirer à l'opinion républicaine, à la jeune démocratie toujours si vaillante, la confiance nécessaire ; établir un cordial échange d'espérances et de volontés communes entre les masses profondes du suffrage universel et les pouvoirs publics, c'est là le but que nous voudrions atteindre.

Telle est l'œuvre à laquelle nous convions tous les républicains. Le patriotisme des deux Chambres et leur dévouement à la démocratie nous sont garants que, par leur concours, elles voudront bien faciliter notre tâche.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 30 juin

Nous ne nous étendrons pas sur le compte-rendu de cette séance, connue de tous aujourd'hui.

Après la lecture de la déclaration ministérielle et malgré les efforts des modérés et de la droite, la Chambre, à 56 voix de majorité a déclaré que le ministère Brisson avait sa confiance.

Jeudi on doit discuter l'interpellation Dreyfus.

Ce sera encore l'occasion d'un nouveau triomphe pour le ministère qui pourra ensuite se mettre sérieusement à la besogne.

Sénat

Séance du 30 juin

M. Sarrien donne lecture de la déclaration ministérielle.

M. Fresneau veut répondre ; le Président lui fait remarquer que c'est contraire au règlement.

Après discussion, M. Fresneau dépose une demande d'interpellation qui sera discutée à une date ultérieure.

L'APPRECIATION D'UN ADVERSAIRE

Au journaux inconsolables, soi-disant républicains, qui, comme le *Télégramme*, affirment que M. Brisson n'était nullement désigné comme Président du Conseil, nous recommandons les lignes suivantes de M. Arthur Loth, rédacteur à *La Vérité*, journal réactionnaire :

A point de vue parlementaire, le ministère Brisson est tout à fait correct. Il émane du vote par lequel la Chambre a déclaré qu'elle ne soutiendrait qu'un ministère s'appuyant sur une majorité exclusivement républicaine. Il en est même l'expression la plus parfaite, car il comprend tous les groupes, toutes les nuances d'opinions qui ont décidé de ce vote. Il est le ministère des 295 exclusifs, dont la résolution a amené la retraite de M. Méline. C'est parmi eux que le président de la République devait choisir l'homme chargé de former un cabinet nouveau, et nul n'était plus qualifié pour constituer le ministère de l'exclusion que M. Henri Brisson.....

(*La Vérité* du 1^{er} juillet)

ARTHUR LOTH.

QUELQUES APPRECIATIONS

Le Rappel :

M. Brisson et ses collègues seront, au gouvernement, les gardiens vigilants de nos institutions démocratiques et sauront opposer une fière résistance aux entreprises des césariens.

Le Radical :

Eh bien ! savez-vous que ce n'est pas une mauvaise séance du tout ; au contraire ! Le ministère a parlé aussi bien qu'il pouvait parler, étant données les circonstances. La Chambre lui a donné une majorité plus grosse qu'on n'osait l'espérer. Confiance, vous dis-je, confiance ! La République, l'indépendance de la société laïque et la suprématie du pouvoir civil sont en bonnes mains. Confiance !

Le Petit Parisien :

Il y a une majorité au Palais-Bourbon pour les réformes pratiques et pour les progrès démocratiques immédiatement réalisables par l'union des républicains ; cette entente a été sans cesse désirée et demandée par nous, puisse-t-elle, dans l'intérêt du pays, se maintenir et se développer.

La Fronde :

La ridicule interpellation des caudataires du défunt cabinet était bien inutile pour nous apprendre qu'ils n'attachent de prix à leurs belles conceptions qu'à la condition qu'ils puissent donner la France à dévorer aux réactionnaires.

INFORMATIONS

Mouvement administratif

Le premier soin de M. Brisson, en s'installant au ministère de l'intérieur, a été de donner des ordres en vue de la mise à l'étude d'un important mouvement administratif. Mais il n'attendra pas la fin de cette étude pour frapper certains préfets qui se sont particulièrement signalés en combattant les candidats républicains aux dernières élections, et au sujet desquels de pressantes démarches ont été faites auprès de lui par les députés républicains.

Ajoutons que le sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur sera chargé de la direction supérieure des services administratifs et des rapports journaliers avec la presse.

Au Ministère de la Guerre

On annonce que M. Cavaignac a l'intention de créer au ministère de la guerre un cabinet civil, dont la direction serait confiée à M. Noulens, auditeur de première classe au Conseil d'Etat.

M. Cavaignac a attaché à son cabinet M. Chevalier, rédacteur au ministère de l'intérieur.

Les élections

Le premier bureau a statué définitivement sur l'élection de Montluçon dont le dossier lui avait été retourné. M. Letang, socialiste, a été déclaré légalement élu à la place de M. Vacher.

Le bureau a décidé que le dossier serait remis au parquet.

Le huitième bureau s'est prononcé à l'unanimité moins une voix pour la validation de M. de Lanessan, député du Rhône.

Au camp de Châlons

Le président de la République a quitté Paris hier matin à six heures, pour se rendre au camp de Châlons. Il était accompagné par le général Hagron, secrétaire général de la présidence, le colonel Menetrez, les commandants Lamy et de Lagarenne, officiers de sa maison militaire.

Le président est arrivé à 8 h. 1/2, à Mourmelon-le-Petit. Les généraux Kessler, Sonnois et Maillard ont reçu le président, à sa descente du train. M. Salmon, préfet de la Marne, le maire, le conseil municipal et les autorités se trouvaient à la gare. Les honneurs ont été rendus à M. Félix Faure par l'escadron de Saint-Cyr. De nombreux drapeaux décoraient les maisons particulières et les établissements publics.

Le président est monté en voiture, au milieu des acclamations de la population et a gagné le polygone d'artillerie où il a assisté à des exercices de tir.

La vice-présidence de la Chambre

La nomination de M. Sarrien en qualité de garde des sceaux a créé une vacance dans le cadre des vice-présidents de la Chambre. La Gauche radicale doit désigner un candidat pour remplacer M. Sarrien. On parle de M. Gerville-Réache, de M. Dujardin-

Beaumetz, de M. Maurice Faure, de M. Henri Ricard et de M. Isambert.

La décision de M. Jonnart

M. Jonnart, membre du Comité Directeur, invoquant l'état de sa santé, a décidé de résigner ses fonctions. L'interpellation de jeudi, au dépôt de laquelle M. Jonnart était, dit-on, opposé, serait la véritable raison de cette décision.

M. Lépine en France

Le gouverneur général de l'Algérie, M^{me} Lépine et leurs enfants sont arrivés par le Général-Chanzy.

M. Lépine est parti pour Paris.

La guerre hispano-américaine

Les menaces des Américains d'envoyer une escadre sur les côtes d'Espagne produisent un mouvement belliqueux dans la péninsule, et contribueront seulement à exciter le patriotisme espagnol. Les journaux disent que si les Américains prétendent ainsi imposer la paix, ils ne connaissent pas la fierté des Espagnols.

Les préparatifs militaires sont activement poussés.

Un vapeur arrivé à Hong-Kong a apporté des nouvelles de Manille en date du 24 juin.

Les Espagnols sont décidés à combattre jusqu'à la mort et à ne jamais se rendre. Tout fait croire que dans peu de jours, lorsque les troupes du général Merrit arriveront, une bataille acharnée sera engagée sur terre et sur mer.

Lord Salisbury a parlé, hier soir, au banquet de l'United Club, à Londres.

Dans son discours, le premier ministre a fait allusion à la guerre entre deux grandes puissances. « L'une d'elles, a-t-il dit, est unie à l'Angleterre par des liens de parenté ; l'autre a été autrefois son alliée. Nous devons donc nous abstenir d'exprimer nos préférences. »

Lord Salisbury dit que ces deux puissances ont été inspirées par des sentiments d'ordre supérieur.

Il rend hommage à l'amour de l'indépendance qui anime les Espagnols et exprime l'espoir que la paix sera bientôt rétablie.

A Madrid

Le conseil des ministres s'est réuni sous la présidence de la régente, et s'est occupé exclusivement des affaires de la guerre.

A partir d'aujourd'hui, les ministres se réuniront tous les jours. Un ministre a dit aux journalistes qu'on ne fournirait aucun renseignement sur les décisions des conseils.

Une dépêche de Madrid à l'Agence nationale dit que le conseil des ministres, présidé par la reine, a parlé d'une dépêche privée dans laquelle il est dit qu'un combat naval a eu lieu à Santiago, et que la victoire est restée aux Espagnols.

Le gouvernement n'a reçu aucune dépêche officielle à ce sujet.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Tous les députés du Lot ont voté pour le ministère Brisson.

Examen du brevet supérieur

Quatorze aspirantes se sont présentées. Onze sont déclarées admissibles et ont été définitivement reçues. Ce sont par ordre alphabétique :

Mlles Léontine Cépèdes, Maria Chazal, Elise Claude, Hermance Coulon, Maria Delrous, Octavie Lacam, Lucie Landes, Céline Melchior, Amélie Périé, Jeanne Robert, Gabrielle Rouffy.

Toutes élèves-maitresses de l'école normale, excepté Mlle Claude, élève du cours secondaire de Brive.

Chemin de fer d'Orléans

Transport à demi-tarif des OUVRIERS AGRICOLES allant faire la moisson en Beauce, dans l'Orléanais, le Berry, la Touraine, etc.

A partir du 1^{er} juillet 1898, une réduction de 50 0/0 sur les prix des places de 3^e classe au tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après :

Juvisy à Orléans ; Brétigny à Tours ; Anneau à Etampes ; Orléans à Tours ; Orléans à Châteauroux ; Orléans à Malesherbes ; Orléans à Montargis ; Orléans à Gien ; Tours à Vierzon ; Tours à Châteauroux ; Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 100 kilom. au minimum (soit 200 kilom. aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, pour l'aller, du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre ; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

Conseil de révision

Le conseil de révision s'est réuni jeudi dernier, à 2 heures 1/2, à la préfecture, sous la présidence de M. Dauchez, secrétaire général.

Il a eu à statuer : 1^o Sur les jeunes gens qui, pour cause de maladie n'ont pu se présenter dans leurs cantons pour y être examinés ; 2^o sur les jeunes gens qui n'avaient pas produit les dossiers des dispenses, et, enfin, pour la clôture définitive des listes de recrutement cantonal dans le département.

Le conseil s'est réuni en outre pour examiner les parents des jeunes gens qui ont sollicité la dispense en vertu de l'article 22 de la loi sur le recrutement de l'armée, comme soutiens indispensables de famille.

Soutiens de famille

Le conseil de révision départemental s'est réuni aujourd'hui samedi, pour classer par ordre de mérite, les jeunes gens qui ont sollicité la dispense comme soutiens de famille.

Edifices diocésains

Entretien pour 1898

MM. les entrepreneurs sont informés que le jeudi 7 juillet courant à 3 heures du soir, aura lieu la réception des soumissions pour les travaux d'entretien des édifices diocésains en 1898, concernant la charpente, la couverture et la maçonnerie.

Les séries des prix sont déposées à la préfecture 3^e division, où MM. les entrepreneurs pourront en prendre connaissance de 9 heures à midi et de 2 h. à 5 h.

CAHORS

M. REY

Et l'Hôpital-Hospice de Cahors

Notre honorable député, M. Rey, vient de recevoir la lettre suivante de M. le Ministre de l'Intérieur :

Paris, le 29 juin 1898.

Monsieur le député et cher collègue,

Vous avez bien voulu m'exprimer le désir de savoir si la demande de subvention sur les fonds du pari mutuel formée par l'Hôpital-Hospice de Cahors pouvait être présentée utilement à la prochaine session de la commission dont vous faites partie.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le dossier de cette affaire est aujourd'hui complet ; mais que les plans et devis modifiés qui y sont joints et qui ont été de nouveau communiqués au Conseil des inspecteurs généraux de l'assistance publique donnent encore lieu à quelques observations de détail.

En ce qui concerne les plans, l'inspection générale a exprimé l'avis que le pavillon d'isolement serait mieux conçu si l'on supprimait les salles de 6 lits pour leur substituer un certain nombre de chambres à un lit en vue de faciliter l'isolement simultané de plusieurs maladies contagieuses ; que, d'autre part, par raison d'économie, les servitudes nécessaires aux deux pavillons devraient être réunies en un point central et communiquer avec chacun des pavillons ; qu'enfin la disposition des water-closets de l'infirmerie des vieillards est partiellement défectueuse.

Quant aux devis, il est indispensable qu'ils soient établis de façon à distinguer l'objet et le prix de chaque partie du travail projeté (quartier des malades, pavillon d'isolement, etc.).

J'ai communiqué ces observations à Monsieur le Préfet du Lot, en lui retournant les plans et devis, afin que les modifications susvisées puissent y être apportées le plus tôt possible.

Agréé, Monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre de l'Intérieur,

Le conseiller d'Etat, directeur,

H. MONOD.

Arrestation

Les jeunes Fernand Chaubard et Alphonse Eusèbe, âgés tous deux de seize ans, ori-

ginaires, l'un de Paris et l'autre de Perpignan, ont été mis, mercredi matin, à la disposition de M. le procureur de la République par la police de notre ville pour avoir voyagé sans billet de Montauban à Cahors.

Ces deux jeunes gens, qui venaient, disaient-ils, de Toulouse, s'étaient cachés sous les banquettes, faisant semblant de dormir, pour échapper au contrôle de l'employé de la gare de Cahors.

Il est probable que ces enfants avaient l'intention de se rendre à Paris.

D'après leurs déclarations ils appartiendraient à des familles très honorables ; le père du premier serait comptable à Paris, et celui du deuxième, conducteur des ponts-et-chaussées à Perpignan.

Tribunal correctionnel

Audience du jeudi 30 juin

Les époux Brugidou, demeurant à Marcenac, commune de Lalbenque ont été surpris le 31 mai dernier, par les employés de la régie en flagrant délit de fabrication d'allumettes de contrebande.

Le tribunal condamne les époux Brugidou, chacun à 300 francs d'amende et à six jours de prison.

Le nommé Victor Meulet, âgé de 63 ans, cultivateur au Mas-del-Santré, commune de Sabadel, dans le domicile duquel la gendarmerie a trouvé 10 kilogrammes de tabac de contrebande en poudre et en feuille s'entend infliger 100 francs d'amende.

Jean Vidal, âgé de 71 ans, charcutier à Molières, dans la voiture duquel la gendarmerie a trouvé un lièvre, un perdreau gris et un perdreau rouge et qui se livre à la revente de ce gibier en temps prohibé en compagnie de son épouse, Jeanne Gras, est condamné à 50 francs d'amende, ainsi que sa femme, qui est condamnée par défaut.

Le nommé Pierre Chazarenc, âgé de 50 ans, cultivateur à Castelnau-Montrater, a chassé en temps prohibé, 50 francs d'amende et la confiscation du fusil.

Le tribunal confirme ensuite plusieurs mandats de dépôt.

Foire du 1^{er} juillet

La foire du 1^{er} juillet n'a pas été très importante :

Bœufs gras de 30 à 32 fr. les 50 kil. ; atelages courts des derniers marchés.

Porcelets de 10 à 30 fr. la pièce selon grosseur.

Moutons gras de 0,50 à 0,60 le kil., agneaux, 0,70 ; brebis pour l'élevage de 15 à 30 fr. la pièce.

Blé en vente : 350 hectol., vendus 335, prix moyen, 25 fr. l'hectol.

Mais en vente : 50 hectol. vendus 45, prix moyen 12 fr. l'hectol.

Volailles grasses, 0,75 la livre.

Lapins, 0,40 la livre.

Œufs, 0,80 la douzaine.

Laine, 0,45 la livre.

Il n'y a pas eu de vol ni d'accident.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 30 JUIN et 3 JUILLET 1898

Le Cimbre, allégo militaire. Signard.

L'Ambassadrice (ouverture) Auber.

Le Petit Duc (fantaisie) Lecoq.

Gavotte Stéphanie Czibulka.

Werther (1^{re} audition) Massenet.

Gloire aux femmes (mazurka) Strobl.

De 8 h. 1/4 à 9 h. 1/2 (Allées Fénélon).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 28 juin au 2 juillet 1898

Décès

Delpeyroux, Marie, 5 mois, à Bouydou.

Arrondissement de Cahors

St-MARTIN-LABOUVAL. — On nous écrit :

Les républicains de St-Martin-Labouval, disposant d'une certaine somme d'argent et voulant fêter l'élection de M. Rey, ont distribué dimanche dernier du pain à tous les indigents de la localité. Tous les pauvres qui ont voulu prendre part à la distribution, ont touché 2 kilos par personne de la même maison.

Monsieur Fillières, boulanger, était chargé de cette distribution qui devait se faire chez lui, à partir de 7 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir.

Deux cent cinquante kilos de pain étaient livrés à 5 heures du soir.

Nos félicitations aux républicains de St-Martin pour cette bonne action.

LIMOGNE. — Accident. — Le sieur Calixte Décremps, de Limogne, voulant à Marroules, descendre de sa charrette (chargée de phosphates), s'est embroché à un crochet de son véhicule.

Son état quoique grave ne met heureusement pas ses jours en danger. Il a été reconduit à son domicile à Limogne, où les soins les plus dévoués lui ont été donnés.

DURAVEL. — Vol et tentative d'assassinat. — Comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, jeudi matin, vers une heure, une tentative de meurtre a été commise à Duravel. Un individu resté inconnu s'est introduit dans le domicile de François Delcaillau, propriétaire, et a fouillé une chambre non occupée où il a soustrait un revolver.

Delcaillau père et son fils, soldat au 18^e d'artillerie, en permission de quatre jours, ayant entendu le bruit fait par le malfaiteur, se sont levés et ont surpris ce dernier, qui a pris la fuite. Poursuivi et se voyant atteint, le malfaiteur a fait feu avec le revolver qu'il venait de voler, sur le fils Delcaillau, qui a reçu dans la jambe une balle qui a été extraite. On ne peut se prononcer sur la gravité de la blessure.

La justice s'est transportée sur les lieux et procède à une enquête.

PUY-L'ÉVÊQUE. — Le Conseil municipal de Puy-l'Évêque a tenu samedi dernier sa session de mai. En outre des budgets, qu'on a établis sans difficulté, il a eu à s'occuper de nombreuses affaires. Tous les conseillers étaient présents sauf MM. Deltheil et Calmon.

La question de l'horloge a été définitivement réglée et le public peut espérer avoir l'heure exacte fin juillet prochain!

Une demande d'augmentation de l'indemnité des secondes messes, formée par les curés des sections a été rejetée à l'unanimité moins une abstention. La raison invoquée dans cette demande est un nouveau règlement de l'Évêque qui favoriserait les prêtres aux dépens des communes, l'indemnité est pourtant suffisante pour des messes qui sont toujours payées par des particuliers.

Le Conseil a eu à examiner aussi une demande d'indemnité de logement faite par les instituteurs et il a tenu à faire preuve de bonne volonté en votant pour chacun d'eux une somme de 25 fr.

Cette somme est certainement insuffisante, mais il ne faut pas oublier qu'il existe à l'école un appartement d'instituteur marié qui a été accepté par l'Académie, et qui peut être livré immédiatement à celui de ces Messieurs qui trouverait l'indemnité trop faible.

Les écoles sont une grosse charge pour la commune et le Conseil est obligé de se limiter malgré son désir de les favoriser. Elles figurent au budget pour une dépense ordinaire et annuelle de mille francs. En 1894 il a été employé à leur amélioration une somme de 3000 fr. et depuis les réparations annuelles se sont élevées à 300 fr. environ. Malgré cela il a été voté la somme nécessaire pour la distribution de prix de cette année.

L'état des dépenses des écoles a fait connaître que les instituteurs congréganistes avaient perçu cette année une indemnité de 200 fr. qui peut leur être due en droit, mais qui ne l'est pas en fait ainsi qu'elles le reconnaissent, puisqu'elles ne l'avaient jamais réclamée. On se demande quels peuvent être les motifs de ce changement d'attitude.

Le Conseil a voté les ressources nécessaires à l'établissement d'un cimetière à Loupiac. Il a montré qu'il ne tenait pas rancune à cette section de ses démarches pour s'élever en commune, il est vrai qu'il n'y a pas à se préoccuper de cette question.

Le devis supplémentaire du marché couvert comprenant 1400 fr. de travaux imprévus a désagréablement surpris le Conseil, attendu que le devis primitif ne s'élevait qu'à 2900. Il a été décidé à l'unanimité que ce devis serait confié à l'examen d'un homme compétent.

À l'unanimité, moins une abstention, le Conseil a rejeté une demande de fonds, faite par le curé pour travaux exécutés au presbytère de Puy-l'Évêque, la commission des travaux publics ne les ayant pas approuvés.

Il a été enfin voté des ressources pour le puits du haut de la ville, la passerelle des Escatignoux et le ponceau de Côte Guiral.

Le traité pour l'éclairage de la ville étant

expiré, le Conseil a chargé une commission de préparer le nouveau traité.

Explosion de gaz acétylène — On nous écrit :

Mercredi dernier Mlle M. R. L. de Puy-l'Évêque, ayant voulu renouveler le carburateur de son appareil à gaz acétylène, s'est approchée du réservoir à gaz, avec une chandelle allumée, une légère explosion s'est produite, et Mlle M. R. L. a reçu quelques brûlures aux mains et aux yeux, qui n'ont heureusement aucune gravité.

CASSAGNES. — Adjudication. — Le 31 juillet, à deux heures du soir, il sera procédé, à Cassagnes, dans une des salles de la mairie par M. le Maire de cette commune assisté de deux conseillers municipaux et en présence du receveur municipal et de l'architecte à l'adjudication, au rabais, par voie de soumissions cachetées, des travaux de réparations à l'église paroissiale.

Ces travaux sont évalués à 9.944 fr. 80. Cautionnement en espèces 650 fr. Pour plus de détails, consulter les affiches.

FRANCOULÈS. — Adjudication. — Le 24 juillet, à deux heures du soir, il sera procédé, à Francoulès, dans une des salles de la mairie, par M. le maire de cette commune, assisté de deux conseillers municipaux et en présence du receveur municipal et de l'architecte, à l'adjudication, au rabais, par voie de soumissions cachetées, des travaux de construction d'une maison d'école à St-Pierre-Liversou.

Ces travaux sont évalués à 9.270 fr. 90. Cautionnement en espèces 600 fr. Pour plus de détails, voir l'affiche.

LUZÉCH. — Accident de bicyclette. — Avant-hier, vers 9 heures du matin, le sieur Antonin Soulayrès, domestique chez M. Pradalès, briguetier à Fantou, près Prayssac, venait de Luzéch porter un chargement de briques avec deux chevaux. Il était en compagnie du sieur Lagarde, plâtrier à Juillac, qui était en bicyclette. Arrivant au fond de la côte de la Quaille près Camy, Soulayrès se rappela qu'il avait oublié de remettre une lettre que son maître lui avait donnée pour M. Lugan, épiciier. Il pria Lagarde de lui prêter sa bicyclette et de conduire ses chevaux sans se presser jusqu'à Castel franc, qu'il le rattraperait avant d'arriver à cette dernière localité.

Il est à supposer que Soulayrès n'était qu'un débutant, car en repartant de Luzéch on a remarqué qu'il éprouvait des difficultés pour monter sa machine. A 150 mètres environ de chez M. Lugan, chez lequel il avait remis la lettre, il a buté contre le parapet du canal en face de la maison Desprats, conseiller de préfecture. Le choc de la machine l'a entraîné dans le vide et il est tombé d'une hauteur de 7 m. 75 sur le chemin de hallage du canal construit en maçonnerie de pierre de taille. A cet endroit le parapet qui sépare la route du canal est relativement bas, ce qui sans doute a contribué à sa chute.

M. le docteur Pélissier a été appelé en toute hâte et a constaté que Soulayrès n'avait aucun membre cassé, il n'a qu'une large blessure de 4 ou 5 centimètres au menton qui a été cousue immédiatement. Le blessé se plaint de quelques douleurs internes sur lesquelles le docteur ne peut encore se prononcer; mais, à moins de complications, il ne croit pas son état grave.

Quoique cet accident incombe à Soulayrès, nous pensons que l'administration pourrait en éviter d'autres en faisant exhausser le parapet et en mettant un poteau indicateur au tournant qui est très dangereux tant pour les voitures que pour les piétons.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON — A la Chambre. — On a distribué une proposition de M. Lachieze, ayant pour objet : 1^o L'ouverture d'un crédit de 300,000 fr. au ministère de l'intérieur pour indemniser les victimes des orages et de la grêle dans les cantons de Vayrac et Martel (Lot); 2^o dégrèvement du principal de l'impôt foncier des propriétés atteintes par le fléau.

BULLETIN FINANCIER

A présent que l'on est fixé au sujet de la nouvelle organisation du marché, on paraît devoir se remettre aux affaires, du reste la tenue plus sa-

tisfaisante des cours en témoigne; rien n'était plus nuisible que l'incertitude.

La liquidation de nos rentes s'est effectuée facilement. Les reports ont été plutôt modérés. Le 3 0/0 a été compensé à 102,70; le 3 1/2 0/0 à 106,70 et l'amortissable à 107 coupon détaché, on a coté de 18 à 20 de report sur nos trois types de rentes.

En liquidation le 3 0/0 clôture à 102,70 en hausse de 10 c.; le 3 1/2 0/0 a passé de 106,37 à 106,75; l'amortissable fait 100,97 dernier cours.

Le Crédit Foncier s'est élevé à 680, le Crédit Lyonnais à 844, le Comptoir national d'Escompte à 586, la Société Générale à 530.

Le Suez en hausse de 17 ferme à 3,705. Tous les Chemins français sont en hausse.

Parmi les fonds étrangers, l'Italien finit à 94,37.

A partir d'aujourd'hui, l'Extérieur qui ne se négocie plus qu'au parquet des agents de change cote 33,95 il en est de même du Turc D qui s'inscrit à 22,65 de la Banque Ottomane à 558.

Le Russe 3 0/0 1892 a passé de 96,75 à 97,10, le 3 1/2 0/0 clôture à 101,20 et le Roumain 4 0/0 amortissable 1898 à 93,60.

HERNIES

Guérison radicale par le Bandage électro-Médical des docteurs MARIE frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 108, rue de Rivoli. Application de ses appareils à Villeneuve-sur-Lot, le 28 juin, hôtel de France. — Figeac, le dimanche 3 juillet, hôtel des Voyageurs. — Cahors, le 4, hôtel des Ambassadeurs. — Montauban, mardi 5, hôtel du Midi. — Moissac, mercredi 6, hôtel du Luxembourg.

M. MARIE revient deux fois par an, en janvier et en juillet.

Nos Bandages électriques seuls guérissent. 47 ans de Merveilleux succès. Traitement par correspondance.

MAISONS RECOMMANDÉES

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET Mécanicien-Chirurgien Dentiste Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g. Prothèse et Réparations Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

Bibliographie

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Exposition universelle de 1900 (Max de Nansouty). — Origine du mot « Amérique » (J. de Malquène). — Le croiseur Vesuvius de la Marine américaine (M. Dibos). — Les paquebots de la Compagnie des chemins de fer du Nord (Da-

niel Bellet). — Le concours des fiacres automobiles (Emile Dieudonné). — Nos terrains (Henry de Valsaintes). — Influence des traitements cupriques sur les vins de Bordeaux (Armand Leyritz). — Revue des Inventions : Lanterne Horn. — Pulvérisateur de poche. — Anneau pour réparation provisoire des chaînes. — Un verneur rotatif à colonne pour vins fins. — Chronique. — Revue des Journaux. — Académie des sciences (Georges Petit). — Cyclisme et automobilisme : La voiture Delahaye. — La lanterne à acétylène « Solar ».

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr. Un numéro 0 fr. 35 Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1309, du 2 Juillet 1898.

Nouvelle porte de cloison étanche, par Daniel Bellet. — La lutte contre la tuberculose, par le Dr A. Cartaz. — Le centenaire du Conservatoire des arts et métiers, par Albert Tissandier. — Fleurs comestibles, par Henri Coupin. — L'air liquide, par Henri de Parville. — La chaleur et la dilatation des rails, par D. R. — Chemin de fer et plate-forme mobile, par J. Laffargue. — Les tubes pneumatiques postaux de New-York, par Pierre de Mériel. — Exposition du Conservatoire des arts et métiers, par J. L. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 27 juin 1898, par Ch. de Villedeuil. — Mosaïque gallo-romaine, par M. Gallois.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1335^e livraison (2 juillet 1898).

Seulette, par M. Pierre Maël. — Un artiste japonais, par Th. Lally. — La dernière aventure de Bois-Rosé, par Gabriel Ferry. — Les timbres-poste : Allemagne ; Brême, par Lucien d'Elne. — La chasse : L'affût à la bécasse, par Charles Dignot.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 19^e année. — Sommaire du n° 31. — 30 juin 1898.

Jean Tapin (Cap. Danrit). — L'enfant prodige (Louis Morin). — La famille Cadet-Rousselle (O. Le Roy). — Les quatre Z de François (Marie Melchior). — Les arbres géants (V. Aury). — Concours d'histoire à raconter. — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par Paul de Sémant, Louis Morin, J. Geoffroy, E. Grenet, Guydo, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

Pour le prix de 6 fr. 25



Envoi contre remboursement mes accords de concert. Non plus ultra! reconnus comme étant de fait les meilleurs et d'accord excellent, hauts de 35 cent., à 2 choeurs, 10 touches, 2 registres, 2 basses, 40 tons garantis les meilleurs, double-sonniflets en trois parties, forts, indestructibles, avec protégés coins en acier, 2 fermoirs, riche garniture en nickel, clavier découvert en nickel et par là musique extraordinairement forte, pareille à celle d'un orgue. Un instrument à 3 choeurs se vend 8 francs seulement, un à 4 choeurs seulement 10 fr., un à 6 choeurs seulement 17 fr., un instrument à 2 rangées de 21 touches et 4 basses 14 fr. seulement française Port 1 f. 25 en sus. Meilleure méthode pour apprendre soi-même gratis. Une CITHARE à ACCORDS excellente, à 3 claviers et tous les accessoires coûte 4 fr. seulement et une à 6 claviers 10 fr. seulement. Le port de 2 cithares n'est également que de 1 fr. 25. Emballage gratis. Catalogue gratis. Garantie: Tous les jours des commandes renouvelées et milliers de lettres de reconnaissance. Port de lettres 25 cts. Hermann Severing, Neuenrade (Allemagne).

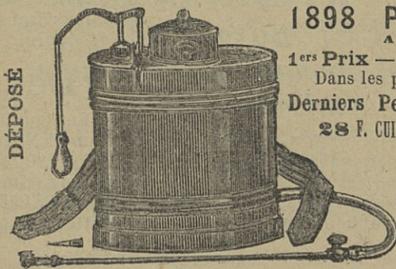
Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE Dépositaire du Chronomètre OMEGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé 1^{ers} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot). Nota. — Vu le grand nombre de demandes des prière de se faire inscrire au plus tôt

Étude de **M^e Camille SAUTET**, avoué à Cahors
7, Place du Palais de Justice, successeur de **M^e Léon TALOU**.

VENTE

SUR LICITATION

AVEC ADMISSION DES ÉTRANGERS AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR EN TROIS LOTS

DE DIVERS IMMEUBLES

Situés sur la Commune d'Albas, Canton de Luzech Arrondissement de Cahors (Lot), dépendant de la société d'acquets ayant existé entre Madame Eugénie MEYER et Monsieur Edouard-Etienne LAUCOU et de la succession dudit M. LAUCOU, d'Albas.

Total des mises à prix : SIX MILLE francs

L'adjudication aura lieu le **Jeudi vingt-huit Juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e MOURGUÈS, notaire à Albas.**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors le vingt-six janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré, signifié et passé en force de chose jugée.

Et aux requête, poursuites et diligences de Madame Jeanne Berthe LAUCOU, sans profession, épouse de Monsieur Louis-Arthur-Joseph BÉNÉCHIE, docteur en médecine, membre du Conseil général du Lot et de ce dernier qui l'assiste et l'autorise, domiciliés ensemble à Glanes par Bretenoux (Lot).

Ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, M^e Camille SAUTET, y demeurant place du Palais de justice, 7.

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o Madame Eugénie MEYER, sans profession, veuve de Monsieur Edouard-Etienne LAUCOU, domiciliée à Albas (Lot).

2^o Monsieur Pierre COUAILLAC, clerc de notaire, domicilié à Albas, pris au nom et comme tuteur ad hoc de Mesdemoiselles Gabrielle LAUCOU et Lucie LAUCOU, mineures, issues du mariage de Madame Eugénie MEYER et feu Edouard-Etienne LAUCOU, sus-nommés, à cause de l'opposition d'intérêt existant entre lesdits mineurs et leur mère, tutrice naturelle et légale, fonctions auxquelles il a été nommé et qu'il a acceptées suivant délibérations du conseil de famille des dites mineures tenues sous la présidence de Monsieur le juge de paix du canton de Luzech, en date des quinze décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept et cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-huit enregistrés, co-licitants.

Ayant M^e BILLIÈRES pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors.

3^o Et Monsieur l'abbé DUCOS Auguste, curé d'Albas, y domicilié pris en qualité de subrogé tuteur ad-hoc des mineures Gabrielle LAUCOU et Lucie LAUCOU, sus-nommées, fonctions auxquelles il a été nommé et qu'il a acceptées, par délibérations du conseil de famille sus relatées.

Il a été procédé, par M^e MOURGUÈS, notaire à Albas, à ces fins

commis, à la rédaction du cahier des charges, clauses et conditions auxquelles seront adjugés les biens immeubles ci-après :

Ce cahier des charges a été déposé par ledit M^e MOURGUÈS en son étude, le vingt-deux juin mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, pour y être tenu à la disposition du public.

Suivant exploit du ministère de Frayssé, huissier à Luzech, en date du vingt sept juin mil huit cent quatre-vingt-dix-huit enregistré, sommation a été faite au subrogé tuteur ad hoc sus nommé, d'assister à la vente.

Pareille sommation a été faite à l'avoué co-licitant suivant acte du palais sous sa date.

En conséquence, il sera procédé le **jeudi vingt-huit juillet** mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à deux heures du soir, à la vente sur licitation, avec admission des étrangers au plus offrant et dernier enchérisseur en l'étude et par le ministère de M^e MOURGUÈS, notaire à Albas, à ces fins commis en trois lots des biens ci-après désignés dépendant de la Société d'acquets ayant existé entre Madame Eugénie MEYER et feu Edouard-Etienne LAUCOU, et de la succession du dit Monsieur Edouard-Etienne LAUCOU, quand vivait domicilié à Albas.

DÉSIGNATION

DES
Biens à Vendre

Telle qu'elle a été insérée dans le cahier des charges dressé par M^e MOURGUÈS, notaire avec formation des lots et mises à prix.

Premier lot

Le premier lot se composera d'un immeuble en nature de MAI-

SON d'habitation ET DÉPENDANCES composées de PATUS, JARDIN, TERRE ET VIGNE, porté à la matrice cadastrale de la commune d'Albas section H, sous les numéros ;

1265

Combe Lafon, MAISON pour un revenu net de cent trente-cinq francs ;

1265 P

Combe de Lafon, VIGNE pour vingt ares soixante-dix centiares, quatrième et cinquième classe et un revenu de un franc trente-un centimes ;

1266 P

Combe de Lafon, PATURE, pour deux ares troisième classe et un revenu de deux centimes ;

1259 P

Pradines, VIGNE, pour une contenance de vingt centiares quatrième et cinquième classe et un revenu de deux centimes ;

1264 P

Combe de Lafon, TERRE, pour quatre ares soixante-cinq centiares quatrième classe et un revenu de quatre-vingt-dix centimes ;

1259 P

Pradines, VIGNE pour vingt-cinq centiares ; quatrième et cinquième classe et un revenu de vingt-quatre centimes ;

1264 P

Combe de Lafon, TERRE pour vingt centiares, quatrième classe et un revenu de deux centimes, et

1259 P

Pradines, VIGNE pour huit ares quinze centiares ; quatrième et cinquième classe et un revenu de cinquante-huit centimes ;

Cet immeuble est divisé en deux par la route de Sauzet et confronte dans son ensemble avec deux chemins ruraux, Monville, Vieussens, et Maurel.

Deuxième lot

Le deuxième lot se composera d'une ENTIÈRE PROPRIÉTÉ dite à CÉNAC, commune d'Albas, composée de BATTISES, PATUS, JARDIN, TERRE, VIGNE, BOIS ET FRICHES, portée à la matrice ca-

dastrale de la dite commune d'Albas section D sous les numéros

45

Ritou, MAISON pour un revenu net de dix-huit francs soixante-quinze centimes,

45

Al Ritou, TERRE, pour une contenance de un hectare onze ares, troisième, quatrième et cinquième classe et un revenu de vingt-deux francs cinq centimes,

46

Al Ritou, VIGNE pour trente-cinq ares vingt centiares quatrième et cinquième classe et un revenu de deux francs soixante-dix ;

47

Pré du Causse VIGNE pour vingt-cinq ares soixante centiares quatrième et cinquième classe et un revenu de un franc quatre-vingt-cinq centimes ;

234

Pré du Causse, VIGNE pour trente trois ares vingt centiares quatrième et cinquième classe et un revenu de trois francs soixante-trois centimes ;

235

Pré du Causse, VIGNE, pour treize ares soixante centiares quatrième et cinquième classe, et un revenu de un franc vingt-deux centimes ;

236

Pré du Causse, TERRE, pour vingt-un ares cinquante centiares cinquième classe et un revenu de un franc dix-huit centimes ;

237

Pré du Causse, VIGNE pour onze ares quatre-vingt-dix centiares quatrième et cinquième classe, et un revenu de quatre-vingt-neuf centimes ;

238

Pré du Causse TERRE VAINE pour deux ares troisième classe et un revenu de deux centimes ;

239

Pré du Causse, terre, pour cinquante-un ares soixante-dix centiares quatrième et cinquième classe d'un revenu de quatre francs quarante-deux centimes ;

240

Pré du Causse VIGNE pour quatorze ares soixante centiares quatrième et cinquième classe et un revenu de un franc quatorze centimes ;

241

Pré du Causse, TERRE VAINE pour vingt-six ares soixante-dix centiares troisième classe et un revenu de vingt-sept centimes ;

242

Pré du Causse, VIGNE pour seize ares soixante centiares cinquième classe et un revenu de quatre-vingt-quatorze centimes.

243

Pré du Causse, BOIS pour vingt-un ares soixante centiares troisième et quatrième classe et un revenu de un franc trente-un centimes ;

260

Pré du Causse, vigne pour quatorze ares trente centiares quatrième et cinquième classe et un revenu de un franc treize centimes et

344 P

Vignal, VIGNE pour un are dix centiares cinquième classe et un revenu de neuf centimes.

Troisième lot

Le troisième lot se composera d'un entier article en nature de VIGNE, située au lieu dit la Framie, commune d'Albas, portée à la matrice cadastrale de la dite commune pour une contenance de un hectare, deux ares, quatorze centiares, deuxième, troisième, quatrième et cinquième classe et un revenu de vingt-six francs cinquante-cinq centimes, sous le numéro cent quarante-six de la section E.

Et un autre entier immeuble situé au lieu dit Malèzes, commune d'Albas, porté à la matrice cadastrale de cette commune section H sous les numéros mille cent cinquante VIGNE pour 28 ares trente centiares cinquième classe et un revenu de un franc soixante-deux centimes et mille cent cinquante-un, TERRE pour 14 ares quatrième et cinquième classe et

(Voir la suite au supplément)